



SOCOTEC FRANCE
Agence Construction Belfort
Domaine du Parc
30D avenue du Général Leclerc
90000 BELFORT
Tél. : 03 84 21 51 45
Fax : 03 84 28 06 51

MAIRIE D'AUTECHAUX-ROIDE
25 RUE D'HERIMONCOURT

25150 AUTECHAUX-ROIDE France

Sécurité & protection de la santé

N/Réf : 24440/17/585

Affaire suivie par : Bertrand MOUHOT
Tél. : 03 84 21 96 78(B); 06 20 70 19 00(M)
E-mail : bertrand.mouhot@socotec.com

Dossier n° : 170624440000017 1000
AMENAGEMENT SALLE COMMUNALE SALLE COMMUNALE
RUE DE L'EGLISE

25150 AUTECHAUX-ROIDE

A BELFORT, le 23/06/2017

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le Plan Général Simplifié de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé concernant le projet cité en référence à diffuser aux entreprises.

Vous voudrez bien nous faire part de vos commentaires éventuels sur ce document.

Ce document comporte l'indice de révision n° 0.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement utile.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LE COORDONNATEUR

Autres destinataires	Fax et Email
SETIB - Maître d'oeuvre	- contact@setib.com



AMENAGEMENT SALLE COMMUNALE
SALLE COMMUNALE
RUE DE L'EGLISE

25150 AUTECHAUX-ROIDE



Plan Général Simplifié de Coordination
en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
Mission CSPS : Catégorie 3

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	RÉDACTION
0	23/06/2017	PGC simplifié du 23/06/2017	Bertrand MOUHOT

Maître d'ouvrage	MAIRIE D'AUTECHAUX-ROIDE Tél. : Fax :	25 RUE D'HERIMONCOURT 25150 AUTECHAUX-ROIDE France
Maître d'oeuvre	SETIB Tél. : 03 81 35 17 66 Fax :	310 Avenue René Jacot 35460 ETUPES
OPPBTP	OPPBTP Tél. : 03 81 88 05 90 Fax : 03 81 88 69 82	11, rue Grosjean 25000 BESANCON
CARSAT ou CRAMIF	CARSAT Tél. : 03 80 70 51 49 Fax : 03 80 70 50 51	ZAE DIJON APOLLINAIRE 38, rue de Cracovie 21044 DIJON CEDEX
Inspection du travail	Inspection du travail Tél. : 03 81 21 13 04 Fax : 03 81 81 56 91	Cité Administrative Place Jean Cornet 25000 BESANCON
COORDONNATEUR SPS	SOCOTEC FRANCE Agence Construction Belfort Tél. : 03 84 21 51 45 Fax : 03 84 28 06 51	Domaine du Parc 30D avenue du Général Leclerc 90000 BELFORT

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF INTERESSANT LE CHANTIER	5
1.1. Liste des intervenants	5
1.2. Liste des lots.....	5
2. SUGGESTIONS LIEES A LA CONFIGURATION ET AUX CARACTERISTIQUES DU SITE	6
2.1. Matériaux dangereux	6
2.1.1. Matériaux amiantés et Revêtements contenant du plomb	6
3. MESURES GENERALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION	7
3.1. Fermeture chantier	7
3.1.1. Clôture de chantier extérieure et signalisation	7
3.2. Identification des personnes autorisées	7
3.2.1. Identification du personnel	7
4. MESURES DE COORDINATION PARTICULIERES	8
4.1. Travaux en façade	8
4.1.1. Ravalements -	8
5. MESURES GENERALES DE SALUBRITE	9
5.1. Installations de chantier - Cantonnements	9
5.1.1. Modalités d'organisation.....	9
5.1.2. Entretien des installations	9
6. ORGANISATION DES SECOURS	10
6.1. Moyens d'alerte	10
6.1.1. Téléphone.....	10
6.2. Moyens de secours	10
6.2.1. Matériel de secours	10
7. MODALITES DE COOPERATION ENTRE INTERVENANTS	11
7.1. Diffusion des documents	11
7.1.1. PGC.....	11
7.1.2. PPSPS.....	11

1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF INTERESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

La liste des entreprises titulaires de lots retenues par le Maître d'Ouvrage et des sous-traitants déclarés par les titulaires de lot, ainsi que leur effectif et leur nombre total, sont portés et tenus à jour au titre du Plan Général de Coordination lorsqu'il n'a pas été possible de les renseigner totalement à la date d'envoi de la déclaration préalable.

Le Coordonnateur établissant le Plan Général de Coordination avant la nomination des entreprises, le présent article renvoie au chapitre 1 du Registre Journal où les éléments visés ci-dessus sont tenus à jour régulièrement.

1.2. Liste des lots

N° - Lot attribué	Entreprise (Titulaire / Sous-traitant)	Adresse	Téléphone Télécopie Email
01 - FACADES			
02 - MENUISERIE EXTERIEURE			
03 - MENUISERIE INTERIEURE			
04 - CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFOND			
05 - ELECTRICITE PLOMBERIE VMC			

2. SUGGESTIONS LIEES A LA CONFIGURATION ET AUX CARACTERISTIQUES DU SITE

2.1. Matériaux dangereux

Dispositifs prévus	A la charge de
2.1.1. <i>Matériaux amiantés et Revêtements contenant du plomb</i>	
Le rapport de diagnostic Amiante montre la présence de matériaux contenant de l'amiante.	Tous Corps d'Etats

3. MESURES GENERALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION

3.1. Fermeture chantier

Dispositifs prévus	A la charge de
3.1.1. Clôture de chantier extérieure et signalisation	
La clôture est due par le lot désigné. Elle sera installée au démarrage des travaux de terrassements généraux et complétera les clôtures existantes le cas échéant.	01 - FACADES
Des pancartes « CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC » seront affichées sur le portail d'entrée et sur la clôture en périphérie du chantier. Cette signalisation devra être entretenue autant que de besoin pendant toute la durée du chantier.	01 - FACADES
Un portail fermant à clefs sera installé pour l'accès des véhicules. L'accès piéton se fera par un portillon indépendant du portail d'entrée des véhicules.	01 - FACADES

3.2. Identification des personnes autorisées

Dispositifs prévus	A la charge de
3.2.1. Identification du personnel	
Le personnel sera identifié par tout moyen au choix des entreprises, soit par les casques, les vêtements, des badges ou avec le nom de l'entreprise sur les vêtements de travail ou autre.	Tous Corps d'Etats

4. MESURES DE COORDINATION PARTICULIERES

4.1. Travaux en façade

Dispositifs prévus	A la charge de
4.1.1. Ravalements -	
L'entreprise fera part en réunion préparatoire de ses besoins en place	01 - FACADES

5. MESURES GENERALES DE SALUBRITE

5.1. Installations de chantier - Cantonnements

Dispositifs prévus	A la charge de
5.1.1. Modalités d'organisation	
Les installations collectives de chantier comprenant : sanitaires, vestiaires et réfectoire, sont à la charge du lot désigné pour toute la durée du chantier pour un effectif moyen de "5" personnes. Les installations sont mises en place au démarrage du chantier sur la plate-forme de la base vie. Elles seront prévues pour accueillir, si besoin, du personnel féminin.	01 - FACADES
5.1.2. Entretien des installations	
L'entreprise désignée assurera, dès le début du chantier et pour toute sa durée, le nettoyage quotidien des WC, vestiaires, réfectoires et le nettoyage hebdomadaire du bureau du chantier. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie-mains).	01 - FACADES
Pour garantir un entretien régulier et soigné, l'entreprise souscrira un contrat avec une entreprise de nettoyage, les frais seront réglés suivant les dispositions des clauses communes du maître d'ouvrage. L'entretien des installations complémentaires est à la charge des entreprises concernées.	01 - FACADES

6. ORGANISATION DES SECOURS

6.1. Moyens d'alerte

Dispositifs prévus	A la charge de
6.1.1. Téléphone	
Les numéros de téléphones d'urgence ainsi que les consignes d'appel des secours sont à afficher dans le bureau de chantier. Les principaux numéros à appeler sont le 15 et le 18 pour le téléphone fixe et le 112 pour les téléphones mobiles.	Tous Corps d'Etats

6.2. Moyens de secours

Dispositifs prévus	A la charge de
6.2.1. Matériel de secours	
Chaque entreprise disposera d'une trousse de premier secours pour son personnel.	Tous Corps d'Etats

7. MODALITES DE COOPERATION ENTRE INTERVENANTS

7.1. Diffusion des documents

Dispositifs prévus	A la charge de
7.1.1. PGC	
Le Maître d'Ouvrage diffuse à l'ensemble des titulaires de lot le Plan Général de Coordination (PGC) et ses différents additifs. Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGC, ainsi que son propre PPSPS.	Maître d'Ouvrage
7.1.2. PPSPS	
Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGC, ainsi que son propre PPSPS. Les PPSPS sont à disposition de l'ensemble des intervenants.	Tous Corps d'Etats